Tour de la Presqu'île de Kermorvan

Une randonnée proposée par FLOCH

Face aux Îles du Ponant dont font partie Ouessant et Molène, la Pointe de Kermorvan offre un panorama sur la côte de la Pointe Saint-Mathieu au Sud aux Pointes d'Ilien et du Corsen au Nord. À son extrémité, le phare balise l'entrée du Port du Conquet. Cette presqu'île garde des vestiges des fortifications dues à Vauban ainsi que de nombreux restes défensifs du mur de l'Atlantique.

Randonnée n°335477

Durée :	1h40	**Difficulté :**	Facile
Distance :	5.38km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	41m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	46m		
Point haut :	19m	**Commune :**	Le Conquet (29217)
Point bas :	0m		

Description

Petit parking près du centre de loisirs.
(**D/A**) Dos au parking, s'engager sur la passerelle et traverser la ria. À l'Impasse des Galets, virer à gauche.

(**1**) Emprunter à droite, une sente qui conduit dans le Chemin de la Maison Blanche que l'on suit à gauche.

(**2**) Obliquer à droite pour rejoindre la route d'accès au dernier parking de la presqu'île et la suivre sur la gauche. Traverser le parking et emprunter la route (interdite à la circulation) qui dessert le phare de Kermorvan.

(**3**) Tourner à droite dans le premier sentier qui part vers le Nord-Ouest ; large vue sur la Plage des Blancs Sablons. Continuer ce sentier côtier jusqu'à la prochaine bifurcation.
Obliquer à droite dans le sentier entre les fougères qui mène vers l'Îlette, fortifiée par Vauban: à marée basse, possibilité d'y accéder (compter un bon quart d'heure aller/retour, prudence, bien vérifier l'horaire de la marée).

(**4**) Continuer le sentier qui poursuit sa boucle : large point de vue sur les Îles du Ponant.
À la rencontre du sentier pris à l'aller, obliquer à droite pour se diriger vers le Sud-Ouest et laisser à droite le chemin d'accès à la Plage de Porz Pabu (poteau-balise).

Points de passages

D/A **Petit parking près du centre de loisirs**
N 48.36172° / O 4.767065° - alt. 5m - km 0

1 **Sente à droite**
N 48.364044° / O 4.767269° - alt. 8m - km 0.48

2 **A droite vers la route du dernier parking**
N 48.364165° / O 4.769329° - alt. 11m - km 0.7

3 **Sentier côtier à droite**
N 48.364114° / O 4.779222° - alt. 16m - km 1.47

4 **Accès à l'Îlette**
N 48.368114° / O 4.786238° - alt. 9m - km 2.31

5 **Sentier côtier contournant Porz Pabu**
N 48.366425° / O 4.78465° - alt. 13m - km 2.75

6 **Traversée de la route d'accès au sémaphore**
N 48.362766° / O 4.786615° - alt. 11m - km 3.2

D/A **Petit parking près du centre de loisirs**
N 48.361713° / O 4.767087° - alt. 5m - km 5.37

(**5**)Emprunter un peu plus loin, à droite, le sentier côtier qui contourne cette plage (poteau-balise). Continuer pour atteindre la pointe où se situe le phare de forme carrée et haut de 20m (ne se visite pas).

(**6**) Laisser à gauche la route le desservant et continuer le chemin côtier qui offre maintenant une vue sur le Port du Conquet et plus loin la Pointe Saint-Mathieu avec son phare et les ruines de l'ancienne abbaye. En progressant, la vue s'élargit sur la ria et la passerelle qui la traverse.
Atteindre le parking traversé à l'aller et reprendre le parcours à l'envers pour rejoindre la passerelle et au bout le parking(**D/A**).

Informations pratiques

Zone géré par le Conservatoire du Littoral.

Circuit possible en chaussures basses.
Rester vigilant car il s'agit d'un sentier côtier.
Possibilité de rejoindre, en poussette, la pointe en suivant la route d'accès au phare (compter 45mn aller/retour).
Baignade à la Plage des Blancs Sablons selon la saison.

Copie, vente et diffusion interdites - bkEaCDLw

A proximité

Îlette

Phare de Kermorvan

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-tour-de-la-presqu-ile-de-kermorvan/

Copie, vente et diffusion interdites - bkEaCDLw

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

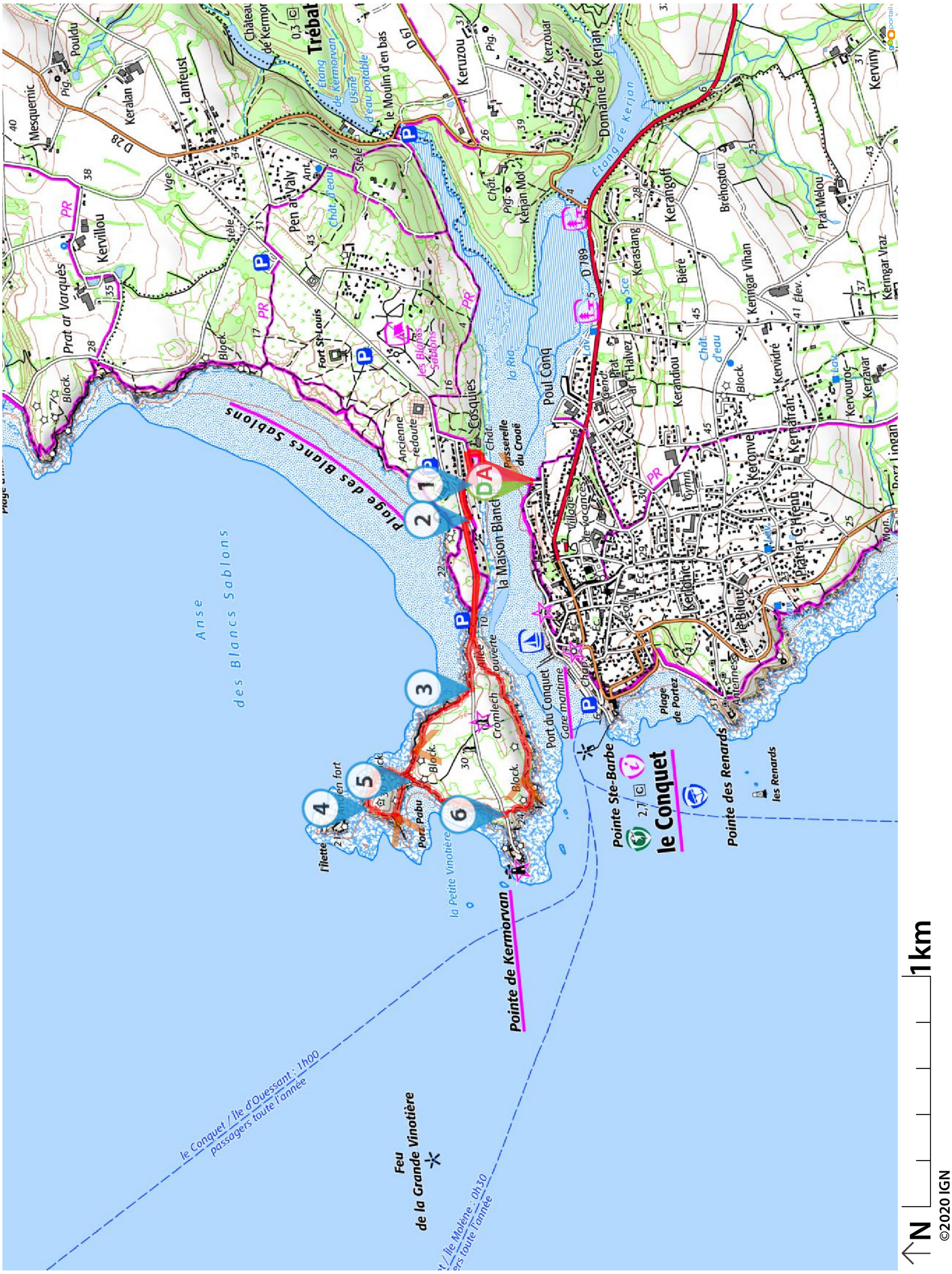

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

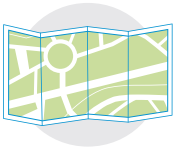

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

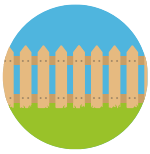

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

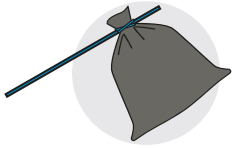

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

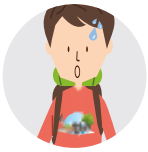

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.